



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRODUCTION ET DE CESSION DE DROITS AVEC
L'ASSOCIATION HARMONIKA ZUG**

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise une grande exposition rétrospective intitulée *Ladislav Kijno – Du galet aux étoiles* du 23 mars au 4 août 2024 à Labanque,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser des actions culturelles à destination du public,

Considérant que l'association HARMONIKA ZUG réunit toutes les compétences artistiques pour créer une visite théâtralisée conçue spécifiquement pour l'exposition et en assurer huit représentations à Labanque en direction du tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de production et de cession de droits avec l'association HARMONIKA ZUG située à Sainghin en Mélançois (59262), 1 678 rue de Lille, ayant pour objet la création d'une visite théâtralisée donnant lieu à huit représentations tout public durant l'exposition, qui se déroulera à Labanque de la notification au 6 juillet 2024, pour un montant forfaitaire de 7 651 euros nets de taxes qui comprend les frais de production, de représentation, la cession de droits, les frais de déplacement et de restauration pour toute la durée du contrat,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de production et de cession de droits avec l'association HARMONIKA ZUG située à Sainghin en Mélançois (59262), 1 678 rue de Lille, ayant pour objet la création d'une visite théâtralisée donnant lieu à huit représentations tout public durant l'exposition *Du galet à l'étoile*, qui se déroulera à Labanque de la notification au 6 juillet 2024, pour un montant forfaitaire de 7 651 euros nets de taxes qui comprend les frais de production, de représentation, la cession de droits, les frais de déplacement et de restauration pour toute la durée du contrat.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 JAN. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **17 JAN. 2024**

Et de la publication le :
17 JAN. 2024
Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien